ETOC® concentré 2593

INSECTICIDE

RÉSERVÉ AUX APPLICATIONS DE FABRICATION OU DE FORMULATION

NO D'HOMOLOGATION: 27390

LOI SUR LES PRODUITS

ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

G/	٩K	AI	N I	H	E:

	D- phénothrine	3,43%
	Prallethrin	0,72%
	Butoxyde de pipéronyl	16,56 %
*	N-octyl bicycloheptène dicarboximide	27,36 %

^{*} MGK® 264, synergiste insecticide

MGK[®] - Marque déposée de McLaughlin Gormley King Co. ETOC[®] - Marque déposée de Sumitomo Chemical Company, Ltd.

SENSIBILISANT POSSIBLE DE LA PEAU GARDER HORS DE LA PORTÉE DU PERSONNEL NON AUTORISÉ



Poids net _____

Fabriqué par:



8810 Tenth Avenue North Minneapolis, MN 55427 U.S.A. (763) 544-0341

EPA Est. No. 1021-MN-2

MODE D'EMPLOI

À utiliser seulement dans la fabrication d'insecticides inscrits sous la *Loi sur les produits* antiparasitaires. Ce produit doit être utilisé avec les solvants et/ou les porteurs appropriés et, dans le cas de produits sous pression, les propulseurs appropriés pour produire un produit insecticide.

Ne pas utiliser dans les endroits où l'on manipule, entrepose ou prépare des aliments, lorsque des aliments sont présents.

Mélanger bien dans le baril avant tout échantillonnage et à chaque usage.

PRÉCAUTIONS: EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS. Dangereux si avalé. Éviter de respirer les vapeurs ou les embruns de pulvérisation. Éviter tout contact avec la peau ou les yeux. En cas de contact, rincer à grande eau. Laver avec de l'eau chaude et du savon après l'utilisation. Le contact prolongé ou fréquent avec la peau peut provoquer des réactions allergiques chez certaines personnes. Si l'irritation se poursuit, consulter un médecin. Éviter toute contamination des aliments ou des aliments pour les bestiaux. Ce produit est toxique pour les poissons. Ne contaminer pas tout cours d'eau pendant le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets. N'utiliser pas et ne ranger pas près de sources de chaleur ou près de flammes nues.

PREMIERS SOINS: En cas de contact avec les yeux: garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas de contact avec la peau ou les vêtements: enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. En cas d'inhalation: déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

<u>RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES</u>: Contient des distillats de pétrole. Le vomissement pourrait causer une pneumonie par aspiration. Administrer un traitement symptomatique.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT: Toxique pour les organismes aquatiques.

ENTREPOSAGE: Ranger dans un endroit frais et sec. Garder le contenant fermé.

<u>ÉLIMINATION</u>: Les fabricants canadiens de formulations qui utilisent ce produit doivent éliminer les matières actives non utilisées et les contenants en respectant la réglementation municipale et provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

<u>AVIS À L' UTILISATEURS</u>: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.